

# A la veille de la venue de Giscard L'Andorre fait de la radio une affaire nationale

par René MAURIES

(Suite de la première page)

On estime généralement, là-bas, que la solution de ce problème n'est plus possible hors du cadre national. Nous avons aussi abordé cette situation à propos du proche renouvellement des accords passés en 1961 entre le Conseil des Vallées d'Andorre et les intéressés, ainsi qu'en raison du malaise social créé par des transferts d'activités et des licenciements à « Sud-Radio » (« La Dépêche-Magazine » du 10 septembre). Et M. Jean-Louis Horbette, directeur général de cette station, nous présentait son plan, déjà ancien, visant à un partage des zones de diffusion — un poste vers l'Espagne, l'autre vers la France — et à la création d'une « Radio des Vallées » sur modulation de fréquence, essentiellement andorrane et catalane.

## « RADIO-ANDORRE » FAVORABLE A UN TRANSFERT NATIONAL

Mais les Andorrans vont-ils se contenter d'un petit émetteur local offert par l'un ou l'autre de leurs concessionnaires ? Pour MM. Jean Del-

m'abuse, inaugura la station en 1939. Elle appartient actuellement aux héritiers de M. Trémoulet : sa veuve, Mme Georgette Trémoulet, et sa fille, Mme Guy Comminges.

« Radio-Andorre » ne se sent donc pas concernée par les accords de 1961, d'autant qu'ils n'ont jamais été validés, comme on sait, par les deux coprincipes, et que, de surcroît, ils ont été signés en son nom par une certaine société Eirasa, créée pour les besoins de la cause par l'administration espagnole en vertu d'un contrat qui, depuis lors, s'est révélé nul de droit. Donc, pour le président Jean Delvigne, il y a, d'un côté, « Sud-Radio », propriété de la Sofrad, donc de l'Etat français (et son souci est d'obtenir le maintien de son émetteur en territoire andorran après l'échéance de sa concession en 1981), de l'autre, « Radio-Andorre », entreprise andorrane, en fonction depuis quarante-trois ans, avec dix-sept autres à courir.

## « ON NE REFAIT PAS LE COUP

### DE « RADIO-MONTE-CARLO »

Pour les Andorrans, il ne fait pas de doute qu'au terme des concessions, dernier délai, les stations de radio, installées sur leur territoire, leur reviendront. D'où l'urgence d'un règlement pour « Sud-Radio ». D'autant, rappelle-t-on dans certains milieux des Vallées, que cette station, installée, pour beaucoup, contre la volonté des Andorrans, déclencha ce que l'on baptisa, en son temps, « la guerre des radios », et que l'on n'a nulle envie, là-bas, d'entretenir une situation équivoque inacceptable pour un Etat qui se veut moderne et responsable. On souhaite donc une remise en ordre nette sous l'égide des coprincipes, c'est-à-dire un organisme national de radiodiffusion respectueux de la spécificité andorrane, c'est-à-dire en aucun cas imposé. Les responsables de « Radio-Andorre » se disant disposés à discuter, si besoin est, bien avant l'échéance de leur concession, d'un transfert à l'Etat andorran, une normalisation ne paraît pas irréalisable dans l'immédiat.

Quant à l'éventualité d'un troisième poste, celui d'une radio locale de service, il ne semble pas que ce problème soit préoccupant, surtout en fonction du règlement de la situation des deux « grands ». Aboutira-t-on à une solution donnant pleine satisfaction aux Andorrans avec la bénédiction laïque et apostolique des deux coprincipes ? On peut l'espérer si ceux-ci ont pleinement conscience de leur souveraineté strictement personnelle. Mgr Marti Alanis s'est déjà prononcé, ces derniers jours, dans « Poble Andorra », le quotidien de la principauté : **No em sentiré plenament Coprincep d'Andorra fins el dia que els correus i les radios siguin andorranes, declarà-t-il en catalan (Je ne me sentirai complètement coprincipe d'Andorre que le jour où les postes et les radios seront andorranes). On attend, là-bas, que Valéry Giscard d'Estaing fasse écho. Une voix autorisée m'a dit : L'Andorre n'est pas Monaco. On ne refait pas deux fois le coup de « Radio-Monte-Carlo ».**

## Officiel : Giscard en Andorre le 19 octobre

M. Giscard d'Estaing se rendra, le 19 octobre prochain, en visite officielle en Andorre.

M. Giscard d'Estaing, coprincipe d'Andorre, rencontrera pour la première fois le coprincipe espagnol, l'évêque de Seo de Urgel, Mgr Marti Alanis, sur le territoire andorran. Cette rencontre, qualifiée « d'historique » en Andorre, marquera le sept centième anniversaire de la signature des « parages »

vigne, président de « Radio-Andorre », et Gilles Marquet, directeur général, le Conseil des Vallées n'a besoin de personne pour se doter d'installations radiophoniques de ce genre, et même de télévision. Ils estiment normal qu'un état moderne veuille contrôler sa radiodiffusion et se disent prêts, pour leur part, à lui apporter leur pleine contribution et à engager un processus de transfert de leurs installations aux autorités andorranes, même avant la fin de leur concession. Ce faisant, ils tiennent à souligner que la situation de « Radio-Andorre » diffère très sensiblement de celle de « Sud-Radio ». « Radio-Andorre » bénéficie d'une concession accordée en 1935, pour trente ans, à un citoyen andorran, M. Buenaventura Villa Ribes, dont les droits furent cédés, l'année suivante, par ses héritiers, à M. Jacques Trémoulet, fondateur de « Radio-Toulouse ». Puis, en 1937, le Conseil des Vallées doubla la durée de la concession, laquelle vient donc à échéance en 1985. Et un ministre français, le Lotois Anatole de Monzie, si je ne

Article 29 septembre 1979

Archives Dominique Duée pour [aquiradioandorra.free.fr](http://aquiradioandorra.free.fr)